Nations Unies S/PV.6856



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6856e séance

Jeudi 8 novembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

12-57850 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1er août 2011 au 31 juillet 2012.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport. L'introduction figurant dans le projet de rapport a été préparée par la délégation colombienne, en tant que Président du Conseil au mois de juillet 2012, avec la participation des autres membres du Conseil. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. Je tiens à remercier la Colombie et le Secrétariat de leurs contributions respectives.

J'aimerais signaler que le format du projet de rapport dont le Conseil est saisi est conforme aux dispositions énoncées dans la note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507).

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui va intervenir en sa qualité de chef de la délégation chargée de la rédaction de l'introduction du rapport annuel de cette année.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : En vous remerciant, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance aux fins de l'examen du rapport annuel du Conseil de sécurité, Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à tous les membres du Conseil pour leur précieuse collaboration au cours du processus d'élaboration du projet de rapport. Leurs suggestions, leurs propositions et leur esprit de compromis ont été essentiels à l'obtention de ce résultat.

Nous avons exercé notre rôle au Conseil en nous conformant totalement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Durant cette période, nous avons été confrontés à des situations délicates qui ont amené le Conseil à prendre des mesures en vue de renforcer la compréhension et d'apporter des solutions. De nombreuses vies ont été sauvées, nous avons œuvré au respect et à la défense des droits fondamentaux. Nous avons contribué au renforcement des institutions et à la protection des civils en danger dans des pays où la paix, la stabilité et l'ordre constitutionnel étaient mis à mal.

Conformément à la pratique établie, le projet de rapport couvre les activités du Conseil pour la période allant du mois d'août 2011 au mois de juillet 2012. Au cours de cette période, le Conseil a tenu 222 séances officielles, dont 205 publiques. Le Conseil a obtenu un important niveau de participation à ses réunions d'information et à l'ensemble de ses débats de la part des États membres et non membres, ce qui est conforme à sa politique de transparence. Au cours de cette période, le Conseil a adopté 60 résolutions, 25 déclarations présidentielles et fait 83 déclarations à la presse.

Le Conseil a procédé à l'examen d'événements survenus dans les différentes régions du monde. Son dialogue avec leurs représentants a été fluide et actif, grâce à la présence de l'Organisation des Nations Unies dans ces régions et à la participation aux réunions de haut niveau du Conseil de chefs d'État et de ministres des affaires étrangères d'Afrique, d'Europe, d'Asie et des Amériques.

Le Conseil a maintenu constamment à l'examen la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a assuré le suivi des activités du Secrétaire général et du Quatuor. Malheureusement, les efforts réalisés en vue d'une paix négociée entre Israël et la Palestine et de la coexistence de ces deux États ont été infructueux. Les aspirations démocratiques des peuples arabes ont engendré de profondes transformations, dans certains cas non exemptes de violence. Nous assistons également à des processus dans lesquels des réformes institutionnelles ont été obtenues durant la période de transition qui permettent d'envisager un avenir démocratique de paix et de stabilité.

S'agissant de la Syrie, où la violence intestine a atteint de graves extrémités, le Conseil a fait plusieurs déclarations à la presse et adopté les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), mais ses appels n'ont pas eu d'écho. Cherchant à prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, le Conseil de sécurité s'est divisé et à trois reprises, la dernière fois en juillet (voir S/PV.6810), il a échoué dans ses tentatives d'adopter des résolutions.

Nombre des activités du Conseil, de ses débats et de ses efforts se sont concentrés sur la situation dans divers pays africains : la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la région d'Afrique centrale, le Libéria, la Libye,

la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, et le Mali. Après de longues années de tyrannie et d'arbitraire, la Libye est sur la voie de la démocratie, mais la sécurité intérieure reste précaire. La situation en Côte d'Ivoire depuis la crise électorale de l'année dernière a progressé avec le renforcement des institutions, mais il subsiste des problèmes de sécurité et sur le plan de la réconciliation effective.

S'agissant du Soudan du Sud, le Conseil a suivi de très près l'évolution de la situation sur le plan intérieur depuis que le pays est devenu Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies en juillet 2011, ainsi que ses relations et ses différends avec le Soudan. Il a adopté en mai la résolution 2046 (2012) où il entérine la feuille de route de l'Union africaine et exhorte les parties à trouver un règlement négocié à toutes les questions non réglées de l'après-sécession. Des progrès significatifs ont été enregistrés, mais des questions de grande envergure restent encore en suspens, comme le statut de l'Abyei et la démarcation et le régime des frontières.

Suite à la dégradation de la situation au Mali sur le plan de la sécurité, au coup d'État militaire du 20 mars et à l'occupation de la partie nord du Mali par des groupes terroristes et des rebelles armés, le Conseil a adopté le 5 juillet la résolution 2056 (2012), par laquelle il a exprimé son plein soutien aux efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine au Mali, avec l'appui de l'ONU, et il les a encouragées à continuer d'œuvrer au rétablissement de l'ordre constitutionnel en coordination étroite avec les autorités de transition au Mali.

Le 12 octobre, par sa résolution 2071 (2012) et au titre du Chapitre VII, le Conseil s'est félicité de la formation d'un gouvernement d'unité nationale au Mali, et il a exigé à nouveau qu'aucun membre des forces armées maliennes ne fasse obstacle à l'action des autorités de transition, tout en invitant les groupes rebelles maliens à rompre tout lien avec les organisations terroristes, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique et les groupes qui leur sont affiliés. Le Conseil s'est déclaré prêt aussi à adopter des sanctions ciblées à l'encontre de tous groupes rebelles qui ne rompraient pas leurs liens avec les organisations terroristes.

Réaffirmant sa condamnation du coup d'État militaire du 12 avril 2012 en Guinée-Bissau, le Conseil a, le 18 mai, adopté à l'unanimité la résolution 2048 (2012), dans laquelle il demandait le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel dans le pays. Agissant en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII, le Conseil a exigé du « Commandement militaire » qu'il rétablisse l'ordre constitutionnel, y compris un processus électoral démocratique, en veillant à ce que tous les soldats regagnent leurs casernes, et que les membres du « Commandement militaire » renoncent à leurs fonctions d'autorité.

Le Conseil a également poursuivi sa surveillance de l'évolution de la situation en Afghanistan et adopté des décisions à cet égard, ainsi que concernant d'autres pays de la région d'Asie, notamment la République populaire démocratique de Corée, le Myanmar et le Timor-Leste.

En Europe, le Conseil s'est intéressé à l'examen des moyens d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'institutionnalisation, et il a également encouragé le processus de négociation à Chypre. Ces responsabilités se sont aussi étendues à la surveillance de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et au règlement pacifique des différends par le biais du dialogue entre Belgrade et Pristina.

Le Conseil de sécurité s'est déclaré de nouveau déterminé à assurer la stabilité et la sécurité en Haïti, ainsi qu'à assister ce pays dans son processus de reconstruction, en prorogeant, dans la résolution 2012 (2011), le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Le Conseil s'est rendu à Haïti en février pour prouver son intention et sa détermination de contribuer à la mise en œuvre du relèvement institutionnel et matériel du pays.

Les questions relatives au maintien et à la consolidation de la paix, à l'état de droit, et à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales ont également été des questions centrales de l'activité du Conseil. Le Conseil a salué et encouragé la coopération avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans la résolution 2033 (2012), dans laquelle il encourage le développement de ces relations. Dans le même esprit, il a organisé des débats et des consultations sur la paix et la sécurité en Afrique, ainsi que sur les moyens d'appuyer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Parmi les autres questions thématiques, le Conseil a tenu des réunions de haut niveau sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits » (S/PV.6621), ainsi que l'examen du thème : « Maintien de la paix et de la sécurité : nouveaux défis

à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits » (S/PV.6668). Comme complément au débat public sur la consolidation de la paix après les conflits (S/PV.6805), il a tenu un dialogue interactif pour débattre de propositions devant permettre de renforcer la Commission de consolidation de la paix et de rassembler tous les partenaires autour de stratégies communes.

Le Conseil a entendu des exposés présentés par les Présidents respectifs du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur l'avancement de leurs travaux et l'adoption de certaines mesures procédurales. Au cours d'un vote simultané avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité a élu les nouveaux membres de la Cour internationale de Justice.

Les questions du sort des enfants en temps de conflit armé, des femmes et de la paix et de la sécurité, et de la protection des civils ont également figuré à l'ordre du jour du Conseil, qui a ainsi montré l'intérêt qu'il porte à des questions suscitant toujours plus de débats au sein des membres sur la meilleure façon de les promouvoir, et son souci de condenser par là l'ordre du jour pour les pays confrontés à de telles questions thématiques.

La longueur du projet de rapport que j'ai l'honneur de présenter s'explique par l'intensité et la succession des événements, des situations, des conflits et des activités qui ont exigé un travail intense du Conseil.

Par conséquent, dans une période marquée par tant de bouleversements, l'importance et l' immense responsabilité du Conseil de sécurité dans l'exercice des fonctions et des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte pour maintenir la paix et la sécurité internationales, sont devenues encore plus évidentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer à l'adoption de son projet de rapport annuel.

Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2012/815.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.